Vendredi 21 juin 2019 Intervention de Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental

Décision modificative n°1 (seul le prononcé fait foi)

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Cher-es internautes.

Je constate que le quorum est atteint. Je déclare ouverte cette session consacrée à l'examen de la décision modificative n°1.

Je propose la désignation d'un secrétaire de séance : Mme DUCOS si elle l'accepte ? et je soumets à votre adoption le compte rendu de la séance précédente.

Avant d'entrer dans le vif des principaux rapports au menu de cette réunion, je souhaite évoquer...

... quelques points d'actualité.

Tout d'abord, je veux brièvement vous restituer l'essentiel des échanges qui se sont tenus, il y a deux jours, lors de <u>l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Départements de France</u>. J'avais déjà rencontré fin mai mes homologues de Nouvelle-Aquitaine à Poitiers.

La réunion parisienne était donc l'occasion d'apprécier, à une autre échelle, les préoccupations de l'ensemble des présidents de Départements de France.

L'un des principaux sujets mis sur la table a concerné, vous vous en doutez, la volonté de l'Etat de transférer à nos collectivités de nouveaux tronçons de routes nationales dont il est aujourd'hui propriétaire.

Si les intentions affichées par le gouvernement devaient avoir force de loi, les 95 km de linéaire de la RN21 qui traversent le département du nord au sud, via Villeneuve et Agen, seraient désormais gérés par le Département.

Le 7 juin dernier, j'ai souhaité, en compagnie de Patrick CASSANY, vice-président en charge des infrastructures, exposer sur la place publique, face à la presse, nos interrogations et nos inquiétudes sur ce projet.

En premier lieu, j'ai rappelé que les Départements étaient extrêmement réservés quant à un tel transfert dont les modalités ne sont pas précisément connues. Ensuite, nous avons expliqué nos craintes d'un retrait de l'Etat alors que, par ailleurs, celui-ci a pris des engagements financiers pour la modernisation de l'itinéraire.

Nous avons donc interpelé la ministre des Transports, Elisabeth BORNE, en lui précisant clairement que nous ne pourrions accepter aucun transfert de propriété sans délégation au Département des crédits d'Etat initialement promis au titre de la modernisation de cet axe, mais également au titre de son entretien courant.

Par ailleurs, nous avons abordé le sujet de la péréquation horizontale, c'est-à-dire des mécanismes de solidarité financière entre Départements. J'ai réaffirmé, dans la continuité du

combat mené par Pierre CAMANI, l'importance de la prise en compte au niveau national des spécificités des départements ruraux et très ruraux.

Dans cette optique, j'ai soutenu la proposition de modification des critères de répartition du fonds de solidarité entre Départements. Les critères adoptés lors de cette assemblée générale par une quasi-unanimité de Départements, et qui doivent désormais être acceptés par l'Etat, sont plus favorables au Lot-et-Garonne qu'antérieurement.

La dotation complémentaire que nous devrions ainsi recevoir annuellement est estimée à un peu plus de 1 million d'euros €, peut-être 1 million et demi, même s'il convient d'être extrêmement prudent sur son montant, non finalisé à ce jour.

C'est une petite victoire qu'il convient néanmoins de nuancer à deux titres :

- 1,5 millions d'euros c'est à peu près 2% de nos dépenses d'investissement annuelles. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas non plus cela qui consolidera à terme notre équilibre financier.
- Si l'on peut se réjouir que les Départements aient pris leur responsabilité et accepté de mettre en œuvre, dans les faits, sur leurs recettes propres, une solidarité entre territoires, l'Etat reste le grand absent de cette péréquation. Un peu trivialement, je dirai que les Départements continuent de payer les factures adressées par l'Etat, notamment les Allocations Individuelles de Solidarité.

En accord avec Christian DÉZALOS, un point particulier sur ce dossier, mais également sur le projet du Gouvernement de transférer au bloc communal la taxe foncière départementale pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, sera présenté à la prochaine commission des finances. La perte de ces recettes serait compensée aux Départements par l'attribution d'une part de TVA, compensation dont les modalités ne sont pas connues à ce jour, mais qui pose clairement le problème de la perte d'autonomie financière, en contradiction totale avec le principe de libre administration des collectivités.

Au-delà, de très nombreux et importants dossiers ont été évoqués : l'élaboration d'une nouvelle étape de la décentralisation, l'aménagement équilibré des territoires, la démocratie locale et la participation citoyenne, la présence locale des services publics, ou encore l'évolution de la Protection Maternelle Infantile. Je reviendrai dans un instant sur les problématiques liées à la protection de l'enfance.

Mesdames et Messieurs, cette séance intervient le 21 juin, au premier jour de l'été, cela n'a échappé à personne. La date est bien choisie pour vous présenter les toutes premières tendances de la saison touristique estivale dont nous espérons qu'elle remplira toutes ses promesses.

Les chiffres bien sûr incomplets pour ce mois de juin sont plutôt encourageants. 54 % des professionnels se disent ainsi satisfaits, voire très satisfaits du niveau des réservations. Les perspectives pour juillet et août sont également orientées de manière positive.

En marge de l'Assemblée générale de l'ADF, j'ai d'ailleurs visité la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. C'est une vitrine exceptionnelle pour notre département. J'ai la conviction que nous devons miser davantage sur la carte d' « ambassadeurs du Lot-et-Garonne ». Chaque Lot-et-Garonnais qui le souhaite doit pouvoir porter haut les couleurs de notre département.

La saison estivale, c'est aussi le temps des festivals et autres manifestations culturelles. Le Département sera partie prenante des animations qui vont émailler l'été lot-et-garonnais. Outre notre participation financière à de très nombreux festivals de toutes dimensions aux quatre coins du département, les Nuits d'été feront escale cette année à Meilhan-sur-Garonne, Sauveterre Saint-Denis et au Puch d'Agenais.

Je saisis l'occasion pour féliciter les agents de la direction de la Culture pour le travail préparatoire réalisé ainsi que ceux de la direction de l'Education pour le succès de Chœur en scène.

J'ai assisté à la représentation et j'ai été, cette année encore, admirative de la qualité du spectacle offert par nos collégiens. J'ai également apprécié l'efficacité de la logistique mise en place. Enfin, pour avoir été présente à l'ouverture de chacune des soirées, j'ai pu lire dans les yeux des spectateurs, parmi lesquels naturellement de nombreux parents, de l'impatience, de la fierté et du plaisir.

La vitalité de notre jeunesse donne aussi à s'épanouir dans le conseil départemental des jeunes. Vous le savez, la loi ne fait pas obligation aux Départements d'en créer un. C'est un choix que nous assumons avec force. Nous pouvons être fiers de participer de la sorte à l'éducation civique de nos jeunes et à leur apprentissage de la citoyenneté.

C'est cette idée du potentiel de créativité de nos concitoyens qui a inspiré notre volonté de bâtir un Département dit « d'initiative citoyenne ». C'est l'objectif que nous poursuivons en mettant en place différents outils de démocratie participative permettant de mieux associer les Lot-et-Garonnais aux choix politiques.

Depuis son lancement récent, l'appel à candidatures en vue de composer le futur conseil consultatif citoyen a reçu un écho tout à fait favorable. A ce jour, nous recensons plus de 300 candidatures émanant de tous les secteurs du département.

Le tirage au sort des participants à cette instance aura lieu – je vous le rappelle – le 10 septembre prochain. Son installation est prévue le 21 du même mois. Parallèlement, dans le cadre de la commission de refondation et de celle dédiée à la citoyenneté, nous avons bien avancé dans notre réflexion sur la mise en place d'un budget participatif. Ce dossier fera l'objet d'une session extraordinaire le 19 juillet prochain.

Avec vous, j'ai la conviction que ces pratiques nouvelles qui font confiance à l'intelligence des citoyens peuvent renouveler le regard qu'ils portent sur l'action politique.

Mesdames, Messieurs, la décision modificative qui vous est soumise aujourd'hui comporte un nombre relativement réduit de mouvements financiers. Je laisserai le soin à Christian DEZALOS, rapporteur général du budget, de vous les exposer dans le détail et de les commenter. Le compte administratif 2018 sera également soumis à votre approbation. Il témoigne, comme vous avez pu le constater, d'une gestion rigoureuse et stabilisée.

Pour ma part, je ne veux pas vous faire un catalogue à la Prévert de nos actions en reprenant par le menu l'ensemble des rapports. Nous y perdrions le sens de l'essentiel.

C'est pourquoi, ...

... je ciblerai trois engagements majeurs que porte notre collectivité.

Ils illustrent ma volonté, affirmée dans mon discours d'installation le 17 mai dernier, de prioriser nos investissements sur le socle des compétences qui forment notre « cœur de métier ». Pour autant, prioriser n'est pas renoncer et je ne souhaite pas opposer compétences obligatoires et compétences dites facultatives qui contribuent activement à la vie de nos territoires. Nous garderons cette ligne de conduite jusqu'en 2021, en ne procédant à aucune augmentation de fiscalité.

Trois engagements donc pour trois politiques d'envergure : il s'agit tout d'abord de la mise en place d'un ambitieux « plan collèges », ensuite, de notre participation à la lutte contre la pauvreté en partenariat avec l'Etat et, enfin, de notre contribution à la réalisation des infrastructures routières de l'Agenais, en particulier la déviation nord-ouest d'Agen.

<u>Investir dans nos collèges, c'est faire le pari de la jeunesse.</u> Mon propos ne se réduit pas à un slogan. Il y a dans ce choix politique la volonté résolue de donner les mêmes chances de réussite

à tous les élèves lot-et-garonnais, quels que soient leurs origines sociales, culturelles ou géographiques.

Depuis 2008, le Département a beaucoup fait pour nos collégiens : évolution des transports scolaires aujourd'hui transférés à la Région, plan casier, modernisation informatique, actualisation de la convention éducative, construction du collège de Monflanquin... . Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin pour mieux nous adapter aux évolutions démographiques. Nous les avions déjà prises en compte avec le travail de restructuration de la sectorisation que nous avons mené.

Pour anticiper le proche avenir, nous avons bâti, grâce à l'implication de Nicolas LACOMBE, un plan qui permettra de concentrer un investissement exceptionnel près de 68 millions € en faveur des bâtiments sur les six prochaines années. Nous y ajouterons un peu plus de 8 millions € en faveur des équipements mobiliers, informatiques et de restauration soit un total de 77 millions d'euros, consacré à la modernisation et l'adaptation des collèges lot-et-garonnais.

Cette enveloppe financière sans précédent se double d'un effort conséquent en moyens humains. J'assume pleinement le recrutement de 15 agents, indispensables pour garantir le succès de ce plan. Pour être complet, sachez que, pour une partie d'entre eux, leur intégration dans la collectivité marquera leur déprécarisation.

C'est la même raison qui explique ma décision d'ouvrir six postes supplémentaires au sein de la direction Enfance-Famille. Le rapport qui vous est présenté livre des chiffres impressionnants de l'augmentation de l'activité du service, liée, comme vous le savez, à l'accroissement des situations de fragilité sociale.

L'aide sociale à l'enfance étant une de nos compétences obligatoires, nous avons donc l'obligation légale, et j'ajouterais morale et sociale, de l'assumer de la manière la plus correcte et efficace possible.

A cet égard, sachez que, profitant de ma journée de travail mercredi à Paris, j'ai rencontré, à sa demande, Adrien TAQUET, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé.

Durant plus d'une heure, nous avons échangé sur de nombreux dossiers relatifs à la protection de l'enfance, qu'il s'agisse de l'aide à la parentalité, de l'adoption, de la protection maternelle infantile que j'évoquais, de la lutte contre la maltraitance des enfants, et j'en passe.

Garantir la sécurité physique et psychique des enfants doit être une priorité partagée de l'Etat, des collectivités et plus globalement de l'ensemble de notre société. Le ministre m'a précisé que le gouvernement envisageait de faire de cette ambition une grande cause nationale. Dans quelques semaines, des mesures fortes seront ainsi annoncées. Le Département prendra toute sa part dans ce juste combat pour protéger l'enfance en danger.

C'est parce que nous sommes un <u>acteur essentiel de la lutte contre la pauvreté</u> que l'Etat nous a proposé de nous associer à la stratégie nationale qu'il entend promouvoir en la matière. L'objectif vise à renforcer l'action conjointe de l'Etat et des Départements pour mieux coordonner nos actions respectives et en accroître l'efficacité. Christine GONZATO-ROQUES vous détaillera le contenu de la convention que je signerai avec Madame la Préfète le 28 juin prochain.

Je suis convaincue que le développement n'a de sens que s'il est partagé et s'il profite à tous les Lot-et-Garonnais. L'accélération du déploiement du très haut débit, qui sera achevé à l'échelle départementale à l'horizon 2023, nécessite un développement concomitant des usages.

La stratégie départementale d'inclusion numérique qui vous est présentée répond à cette ambition. Nous voulons lutter contre le décrochage d'une partie de la population, peu familiarisée avec ces technologies innovantes, afin qu'elle se les approprie.

Enfin, l'ordre du jour appelle le dossier des <u>infrastructures routières de l'Agenais</u>. Vous le savez, après un long temps de négociations, nous avons abouti avec l'Agglomération d'Agen et la société ASF à une clé de répartition satisfaisante, notamment pour le Département.

Patrick CASSANY pourra vous détailler les modalités de la convention. Elle est la traduction concrète de notre engagement pour un maillage affiné de notre territoire et une meilleure desserte du nœud routier agenais. Elle est aussi la preuve que lorsqu'un projet a un intérêt général qui dépasse le cadre strict du territoire où il se trouve, le Département sait se mobiliser en sa faveur, y compris pour le financer et alors même que cela ne relève pas directement de sa responsabilité. Ainsi, le 27 juin prochain, nous signerons officiellement avec l'Agglomération et le **président de** VINCI **Autoroutes la première convention conclue en France dans le cadre de la mise en œuvre** du **plan** national d'**investissement** autoroutier finalisé en 2018. Cette signature démontre bien, s'il en était besoin et malgré les commentaires distillés ci et là par des personnes bien intentionnées, que le Département, dans ce dossier, n'a pas été un frein, mais plutôt, je l'affirme, le garant d'une bonne utilisation de l'argent public. Nos exigences, légitimes, ont toujours eu un objectif : obtenir un échangeur non pas « à n'importe quel prix » mais « au juste prix ».

Mesdames, Messieurs, quelles que soient nos sensibilités, les élus que nous sommes avons à cœur d'améliorer le quotidien des Lot-et-Garonnais et de favoriser le développement de notre département. Les chemins pour y parvenir peuvent naturellement diverger. C'est la règle de la démocratie. Mais nous savons aussi nous rassembler quand l'enjeu l'impose.

J'ai participé le 13 juin dernier à Bordeaux, à l'hôtel de Région, à la conférence territoriale de l'action publique. Les membres de cette instance étaient invités à donner leur avis sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (le SRADDET), adopté au début mai par le Conseil régional.

Je me réjouis que le Lot-et-Garonne ait parlé d'une seule voix sur le sujet. Comme vous le savez, le Département avait au printemps initié une contribution commune avec l'ensemble des intercommunalités lot-et garonnaises. Cette union avait fait forte impression.

J'en suis intimement persuadée, le Lot-et-Garonne a une place singulière en Nouvelle-Aquitaine, au cœur du Sud-Ouest, comme nous aimons à le dire.

Depuis quelques jours, grâce au comité départemental du tourisme, ses couleurs, ses sites et ses paysages se sont affichés dans nombre de publications. Je forme le vœu que l'attractivité touristique croissante de notre département continue à aller de pair avec son développement.

Plus globalement, le Lot-et-Garonne se situe au cœur d'une grande région en plein dynamisme. Nous devons impérativement profiter de cette situation idéale entre les deux métropoles de Bordeaux et Toulouse, en voie de congestion avancée. C'est très clairement ce que j'ai rappelé lors du colloque régional du COBATY, fédération regroupant les entreprises de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement qui portait précisément sur la question de l'attractivité.

Le Département y contribuera pleinement dans le cadre de ses compétences, au service des Lotet-Garonnais.

Pour conclure, je veux remercier Jacques ANGLADE qui a décidé, d'un commun accord avec moi, de bénéficier d'un congé spécial et de cesser ses fonctions de Directeur général des services à compter du 1^{er} septembre prochain. Fabien DUPREZ, Directeur général adjoint assurera l'intérim. Jacques, nous retiendrons votre professionnalisme et vos qualités humaines. Merci pour votre engagement à nos côtés depuis 2015.

Je vous remercie.